

## 2.2. Le point de vue académique

Au sein de la littérature, l'acronyme EDD peut faire référence à une éducation **en vue du**, une éducation **pour le** ou encore une éducation **au** développement durable. Ce sont trois façons différentes d'approcher la notion de développement durable.

Lorsque le DD est présenté comme (LE) projet de société souhaitable, l'expression utilisée est la suivante : « Éducation **pour le** développement durable » ou encore : « Éducation **en vue du** développement durable ». La différence entre ces deux formulations réside dans le fait que la 2<sup>ème</sup> proposition fait référence à un idéal vers lequel notre système éducatif devrait tendre. Aussi, la première proposition, celle que les instances internationales onusiennes utilisent généralement, présente une plus grande injonction à œuvrer « pour » le DD.

Plutôt qu'éduquer en vue ou pour le développement durable, nombre de chercheurs·euses (L. Sauvé, J. Simonneaux, Y. Girault, J.L. Martinand, A. Diemer, etc.) préfèrent éduquer **au sujet du** développement durable. Cette posture qui se traduit souvent par la locution : « Éducation **au** développement durable » insiste sur la nécessité de former à l'analyse du développement durable par le biais, par exemple, d'une approche sociohistorique (Peemans, Rist). Ou encore, par le biais d'une étude comparative des propositions politico-sociales offertes par le développement durable et celle, proposées par le *Vivir bien* (Sauvé, 2014) ou par la comparaison avec ce que Romain Felli appelle « *l'écologie politique d'en bas* » (2008). Cette approche analytique considère le développement durable comme un objet social à étudier, une proposition de projet sociétal parmi d'autres à analyser.

Notons que nombre de chercheurs·euses, tel·le·s que F. Pellaud, peuvent à la fois défendre une éducation **en vue d'un** développement durable tout en insistant sur l'apprentissage de compétences telles qu'« *apprendre à penser pour agir* », *ce qui va au-delà du simple enseignement du développement durable* » (sd<sup>14</sup>, p.2).

### 2.2.1. Caractéristiques de l'éducation au développement durable

*« A la définition du développement durable donnée par Brundtland nous préférons celle formulée par Dominique Pestre (2011) : Un idéal de justice sociale pour les populations de la planète, d'aujourd'hui et de demain ; un idéal de précaution et de justice environnementale ; un idéal de débat ouvert et de participation de tous à la décision et aux choix ».*

(Pestre, 2011. In Pellaud, 2013)

Au sein de la littérature, l'EDD est définie comme étant un projet de société s'inscrivant au sein des « éducations à ». Comme nous pouvons le lire dans l'exemple ci-dessus, la référence à la définition<sup>15</sup> du DD issue du rapport Brundtland est quasi systématique. S'en suit, néanmoins, une précaution où l'auteur·trice se réapproprie la définition à sa guise. Très souvent, cette réappropriation ne mentionne plus la dimension économique avec son objectif d'efficacité. En outre, elle affirme clairement la dimension politique et citoyenne du DD.

<sup>14</sup> Sans date

<sup>15</sup> La définition de référence du DD est celle contenue au sein du rapport Brundtland : « Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'écologique, l'économique et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois pôles : c'est un développement, économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable » (Rapport Brundtland, 1987).

Si l'EDD est une notion dont la polysémie, le caractère flou et contradictoire rendent la définition difficile, nous pouvons tout de même repérer, dans la littérature, différentes caractéristiques qui lui sont souvent associées :

1. L'EDD est un projet de société guidé par un **idéal à atteindre** ;
2. Cet idéal se base sur une **vision universaliste** du développement des sociétés ;
3. L'EDD est orientée « action » dans une logique de **planification d'actions concrètes** ;
4. L'EDD constitue un **nouveau paradigme** pour l'éducation du 21<sup>ème</sup> siècle<sup>16</sup> ;
5. L'EDD est présentée comme **la seule issue** possible<sup>17</sup> ;
6. L'EDD repose sur un climat d'**urgence** ;
7. Les savoirs et compétences à acquérir en EDD répondent aux **enjeux sociaux et environnementaux actuels et futurs** ;

L'une des raisons pour lesquelles l'ErE n'est pas présentée comme une solution alternative à l'EDD réside dans le fait que l'ErE soit considérée comme n'étant pas assez tournée sur ces enjeux actuels et futurs. Les pratiques sur le terrain de l'ErE sont souvent considérées comme étant « trop » centrées sur la nature (Pellaud 2014, p.147) et l'environnement. Ce centrage sur la nature ne permettrait pas d'appréhender l'approche systémique et le principe d'interdépendance, indispensables pour sortir de nos paradigmes actuels. Par conséquent, l'ErE n'est pas capable de proposer une autre manière de faire qui bouleverserait nos paradigmes sociétaux actuels.

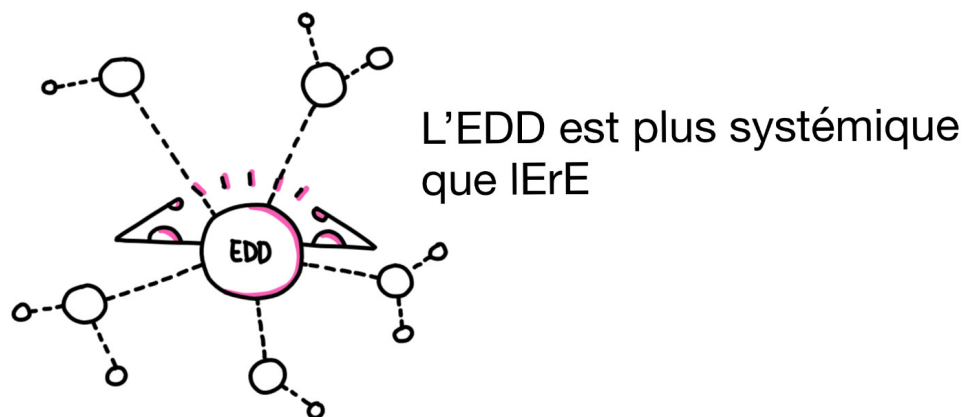


Illustration : Mathieu Van Nieu

8. Une éducation **inclusive** ;  
En repensant la formation des enseignant·e·s, les contenus des programmes de l'enseignement et le fonctionnement interne des écoles, les didacticien·tiennes de l'EDD tentent de résister au phénomène de la reproduction des inégalités par l'école. Pellaud, didacticienne en EDD, est attentive et critique à l'égard de cette reproduction d'une certaine élite intellectuelle par l'école, et est très critique envers le découpage disciplinaire actuel classique (Pellaud 2013c, p.10).
9. L'EDD intègre le **principe de précaution** du DD ;  
Si l'EDD se caractérise notamment par son volet « agir » via des actions ou projets concrets, la dimension plus réflexive et éthique (les valeurs) de l'action et de ses conséquences est tout

<sup>16</sup> « C'est un contexte international et national particulièrement incitatif qui a conduit différents acteurs de l'éducation, en Suisse et ailleurs, à penser l'EDD comme un nouveau paradigme pour l'éducation du 21<sup>ème</sup> siècle ou une finalité de l'École » (Bouverat 2013, p.36)

<sup>17</sup> Parfois, la transition écologique, sociale et culturelle est présentée comme étant le passage intermédiaire vers cette EDD (manifeste du collectif Paris 2015)

aussi importante. Celle-ci intègre dans sa réflexion le principe de non-certitude, « *qui oblige à décider dans le flou, le contradictoire, l'incertain, et dont le principe de précaution est représentatif* » (Pellaud 2013c, p.8).

10. Un rapport au savoir particulier passant :

- par la **transdisciplinarité**<sup>18</sup> et l'acquisition des compétences<sup>19</sup> individuelles et collectives ;
- une mise en pratique particulière des compétences via la **pédagogie de projet** ;
- des savoirs enseignés qui répondent à **l'actualité** et préparent les apprenants à la vie et aux **enjeux environnementaux et sociétaux de demain**.

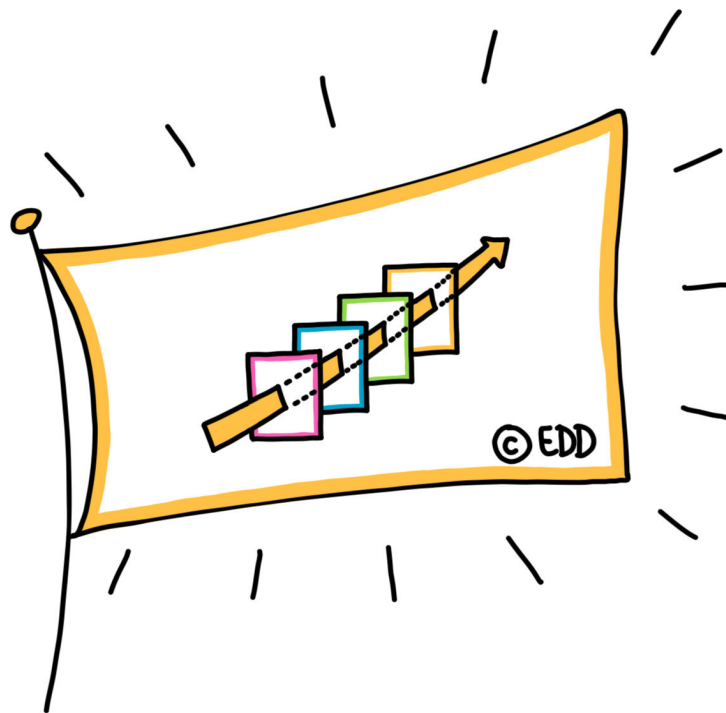


Illustration : Mathieu Van Nieu

### *Transdisciplinarité de l'EDD*

Dans le système scolaire où l'approche disciplinaire est encore bien présente, la transdisciplinarité est extrêmement difficile à mettre en pratique. Pourtant, la transdisciplinarité est souvent utilisée comme étendard de l'EDD. Est-ce un argument pour séparer ceux qui parviennent à travailler en transdisciplinarité de ceux qui n'y parviennent pas ?

11. Une pédagogie valorisant l'acquisition de **compétences utiles pour devenir des écocitoyens**  
Schneider (2013) identifie 7 compétences fondamentales en EDD :

- la capacité d'user d'esprit critique ;
- la capacité à faire preuve de créativité ;
- l'évaluation et l'identification des possibilités d'action ;
- la capacité de pouvoir penser et comprendre la complexité ;
- la capacité de faire preuve d'empathie ;
- de pouvoir travailler en équipe de manière collaborative ;
- d'être capable de communiquer en argumentant, en débattant et en clarifiant ses valeurs.

<sup>18</sup> Les disciplines sont transcendées, c'est-à-dire que l'EDD parvient pour une compréhension des interdépendances entre les facteurs économiques, écologique et sociaux. monde non segmentée, plus proche de la réalité où

<sup>19</sup> La compétence est la « *capacité d'agir efficacement dans un type défini de situation, capacité qui s'appuie sur des connaissances, mais ne s'y réduit pas* » (Perrenoud 1997, p.7).

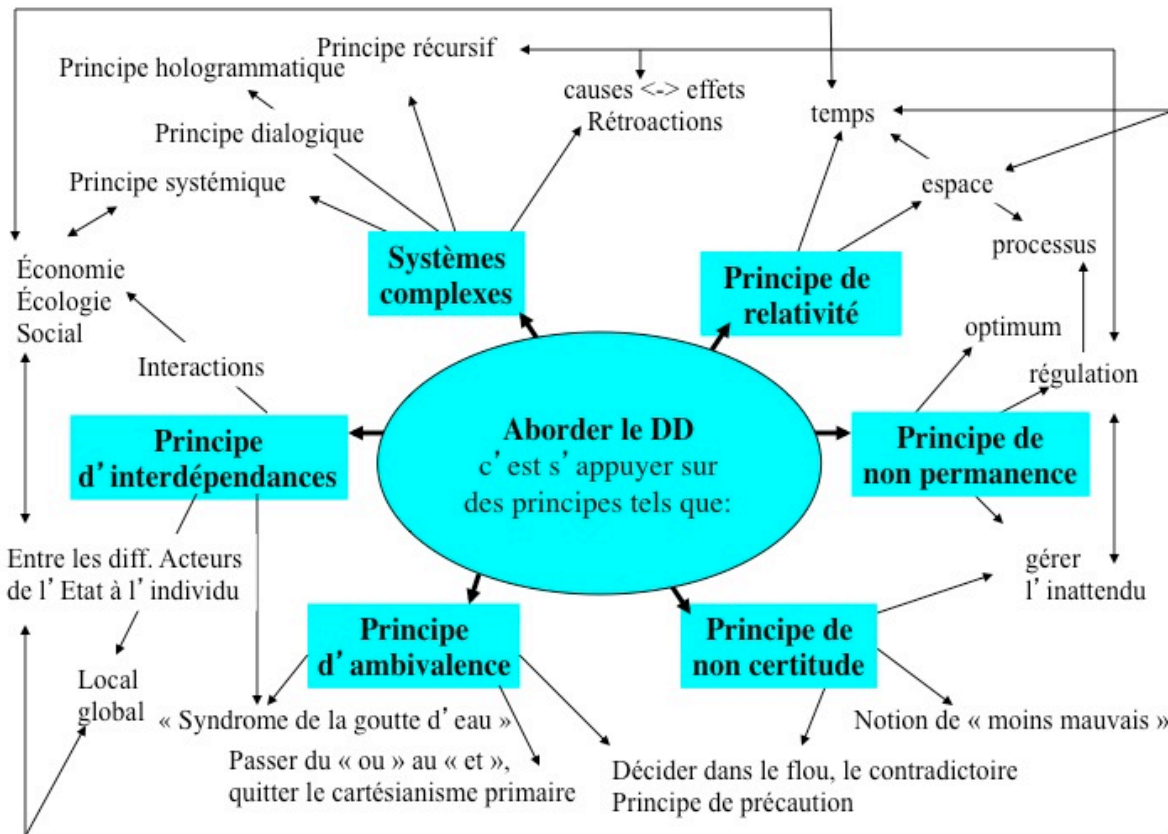
12. Une sortie de « *nos cadres de références habituels et de nos paradigmes* » (Pellaud 2013c).

Pour atteindre cet objectif suprême, Pellaud estime qu'il est nécessaire :

- d'appréhender l'approche systémique et le principe d'interdépendance et ;
- de développer un esprit critique constructif.

Cette transformation des mentalités est aussi en lien direct avec un travail de **réflexion sur ses valeurs** et sur le développement des valeurs telles que la solidarité, la responsabilité et la démocratie, détenant une place importante en EDD.

Pour conclure, voici un schéma des différents principes du DD (Pellaud, 2013c, p.9) nous permettant de mettre en lumière la méthodologie sous jacente à l'EDD.



Tout comme pour le développement durable, toutes ces caractéristiques de l'EDD prises individuellement ne sont pas spécifiques à l'EDD. C'est la « *combinaison de séries déterminées de principes (ou parfois d'objectifs) qui va, dans son ensemble, permettre de définir le développement durable ou ses conditions d'application* » (Zaccaï 2001, p.21).

L'EDD apparaît souvent comme un croisement entre différents champs éducatifs, à savoir : l'Éducation relative à l'Environnement, l'Éducation à la Citoyenneté mondiale et solidaire, la Promotion de la santé, l'Éducation à la paix...